

DEMANDE DE DÉBIT DE BOISSONS COMMUNE DE VERFEIL



☐ OUVERTURE EXCEPTIONNELLE (1)

☐ PROLONGATION D'OUVERTURE (1)

☐ OUVERTURE PAR UNE ASSOCIATION SPORTIVE (1)

(1) ☐ 1^{er} groupe ☐ 3^{ème} groupe

Monsieur le Maire,

Je, soussigné(e), (2)

ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'autoriser :

(1) ☐ à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons

{ le
le
le

à (3)
jusqu'à heures

à l'occasion de (4)

(1) ☐ à tenir mon établissement ouvert

{ le
le
le

jusqu'à heures

à l'occasion de (4)

À, le
Signature

Nombre d'autorisations déjà obtenues dans l'année :

(Maximum 10 pour associations sportives, 2 pour manifestations agricoles, 4 pour manifestations touristiques.

Article L. 3335-4 du code de la Santé Publique)

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Verfeil

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics,

Vu les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2214-4 et L. 2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1, L. 3334-2, L. 3335-4 et L. 3341-4 du code de la Santé Publique,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 modifiant les articles L. 3322-9, L. 3342-1 et L. 3353-3 du code de la Santé Publique,

Vu la loi n°2011-267 du 14 mars 2011,

Vu la loi n°2011-302 du 22 mars 2011,

Vu l'arrêté du 24 août 2011,

Vu l'ordonnance n°2015-1682 du 17 décembre 2015,

Arrête :

Article 1^{er} : M. est autorisé(e)

☐ à ouvrir un débit exceptionnel
et temporaire de boissons
.....groupe(s) { le
le
le }, jusqu'à
heures

☐ à tenir son établissement ouvert
.....groupe(s) { le
le
le }, jusqu'à
heures

à (3)

Article 2 : Dans le cas où débit de boissons est fermé entre deux heures et sept heures,

M. est tenu(e) de mettre à disposition du public, les dispositifs chimiques ou
électroniques certifiés, permettant le dépistage de l'imprégnation alcoolique (article L. 3341-4 du code de la Santé Publique).

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En Mairie, le

Le Maire,

(1) Cocher la case correspondante.

(2) Nom, Prénoms, profession, domicile. Pour les associations sportives, les manifestations à caractère agricole ou
touristique, ajouter après les noms et prénoms, la fonction au sein de l'association.

(3) Préciser le lieu envisagé de l'ouverture du débit.

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, ...